

Règlement des courses



Art. 1 : ORGANISATEUR

Association Sportive Ribeauvillé Athléroute (ASRA) / Adresse mail de contact : asraribeauville@gmail.com

Art. 2 : EPREUVES

Les Courses du Taennchel 2026 se composent des 5 épreuves ci-dessous :

Dénomination des épreuves	Discipline	Longueur réelle (en km)	Dénivelé (en m D+)	Longueur en km-effort	Altitude min. / max. (en m)
6 km – Le Trail découverte du Lutzelbach	Trail	6,37	221	8,58	237 / 436
11 km - La Montée des 3 Châteaux	Trail	11,45	473	16,18	237 / 644
22 km - Le Circuit des Verreries	Trail	23,71	1 058	34,29	237 / 900
33 km - Le Trail du Taennchel	Trail	33,78	1 480	48,58	237 / 918
La Marche Nordic'nature des 3 Châteaux	Marche nordique	11,55	427	15,82	237 / 638

Les parcours des 5 épreuves sont consultables sur le site web de l'organisateur www.asraribeauville.com ainsi que sur le site web www.tracedetail.fr.

Art. 3 : CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION

Avoir l'âge minimal requis :

	à partir de la catégorie :
6 km – Le Trail découverte du Lutzelbach	U18 ou Cadets (nés en 2009 et 2010)
11 km - La Montée des 3 Châteaux	U20 ou Juniors (nés en 2007 et 2008)
22 km - Le Circuit des Verreries	U23 ou Espoirs (nés en 2004, 2005 et 2006)
33 km - Le Trail du Taennchel	U23 ou Espoirs (nés en 2004, 2005 et 2006)
La Marche Nordic'nature des 3 Châteaux	U20 ou Juniors (nés en 2007 et 2008)

- Être en possession :

- soit d'une **licence FFA** (Athlé Compétition, Athlé Running, Athlé Entreprise) ou d'un titre de participation (Pass' J'aime Courir) délivré par la FFA et complété par un médecin et en cours de validité à la date des courses. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ou les fédérations partenaires de la FFA ne sont pas acceptées ;
- soit pour les majeurs : d'un **Pass Prévention Santé (PPS)** valide, délivrable en ligne à compter du 1^{er} janvier 2026.
- soit pour les mineurs (cadets et éventuellement juniors 1^{ère} année) : du **résultat positif au questionnaire de santé de la FFA** (à télécharger sous https://pps.athle.fr/downloads/questionnaire_sante_mineur.pdf, à remplir en entier et à attester par les personnes exerçant l'autorité parentale). En cas de réponse positive à l'une des questions du questionnaire de santé (résultat négatif), un **certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition**, daté de moins de 6 mois à la date des courses (donc établi après le 1^{er} décembre 2025) doit être fourni ;

Art. 4 : MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription ne peut être réalisée qu'en ligne sur le site web www.sporkrono.fr et ce **jusqu'au samedi 23/05/2026 à 16h00**.

Les demandes d'inscription réceptionnées après atteinte du quota d'inscription mentionné ci-dessous ne seront plus prises en compte.

L'attestation de licence (saisie du n° de licence), le PPS pour les majeurs (saisie du n° de PPS) ou l'attestation positive au questionnaire de santé par l'autorité parentale ou le cas échéant le dépôt d'un certificat médical pour les mineurs (en cours de validité à la date des courses) peuvent être réalisés en ligne au moment de l'inscription ou plus tard (à partir du 1^{er} janvier 2026 pour le PPS).

A défaut, l'original ou une copie des documents devra être présenté au moment du retrait du dossard (voir art. 5).

Les tarifs des courses sont les suivants (hormis frais d'inscription en ligne) :

	Jusqu'au 15/02/2026 à minuit	Du 16/02/2026 au 15/04/2026 à minuit	Du 16/04/2026 au 23/05/2026 à 16h00	Quota d'inscription
6 km – Le Trail découverte du Lutzelbach	7 €	10 €	13 €	200
11 km - La Montée des 3 Châteaux	11 €	15 €	20 €	400
22 km - Le Circuit des Verreries	22 €	26 €	30 €	350
33 km - Le Trail du Taennchel	33 €	37 €	40 €	300
La Marche Nordic'nature des 3 Châteaux	11 €	15 €	20 €	150

Pour les licenciés FFA, les minorations du tarif d'inscription ci-dessous sont appliquées :

6 km – Le Trail découverte du Lutzelbach	-1 €
11 km - La Montée des 3 Châteaux	-2 €
22 km - Le Circuit des Verreries	- 3 €
33 km - Le Trail du Taennchel	- 4 €
La Marche Nordic' nature des 3 Châteaux	-2 €

L'annulation d'une inscription ne pourra donner lieu à un remboursement que dans le cas de la souscription d'une assurance annulation avec le prestataire d'inscription www.sporkrono.fr lors de l'inscription en ligne.

Art. 5 : RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards se déroulera à l'aire de départ/arrivée au Jardin de Ville de Ribeauvillé :

- **samedi 23/05/2026** (veille des courses) **de 14h00 à 17h00**
- **dimanche 24/05/2026** (jour des courses) **à partir de 7h15**

Pour rappel, si la licence ou le PPS ou le certificat médical n'a pas été déposé en ligne, l'organisateur ne pourra remettre un dossard qu'après présentation de l'original ou de la copie de la licence, de l'attestation de PPS ou du certificat médical conformément au Code du Sport.

Le transfert d'inscription et de dossard est autorisé **avant samedi 23/05/2026 à 16h00** et doit obligatoirement être demandé à l'organisateur. Toute personne transférant son dossard sans en avertir l'organisateur sera reconnu responsable notamment en cas d'accident survenu ou provoqué durant l'épreuve à ou par la personne ayant accepté le dossard.

Durant toute la course, le dossard doit rester visible à l'avant (fixé sur le devant du maillot).

Le dossard tient également lieu de « laissez-passer » et d'identification des coureurs ; il permet notamment d'accéder à la consigne, aux ravitaillements, aux vestiaires et douches ainsi qu'à la remise du lot participant.

Art. 6 : RESPONSABILITE – ASSURANCE

Les participants à ces épreuves le font sous leur propre et exclusive responsabilité.

L'organisateur souscrit une assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile et celles de leurs préposés. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

Art. 7 : SECURITE

Sur les passages de course pouvant potentiellement présenter un risque pour la sécurité des coureurs (voies publiques ouvertes à la circulation, chemins ou sentiers dangereux, etc.) l'organisateur place un ou plusieurs signaleurs conformément à un dispositif et à une liste de signaleurs validés par la Préfecture du Haut-Rhin.

Sur les quelques portions de parcours empruntant la voie publique, chaque participant doit se conformer au Code de la Route et est seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

Art. 8 : SECOURS

Les éventuels secours sont assurés par une organisation membre de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (FFSS) et si besoin d'un médecin présent sur site.

Il est rappelé que, conformément à la réglementation, les participants doivent, sans risque pour eux ou pour les tiers, porter assistance à toute personne en détresse, ainsi qu'alerter ou faire alerter les secours et l'organisateur, éventuellement par l'intermédiaire des signaleurs ou bénévoles situés sur les parcours.

Art. 9 : CONSIGNE

Une consigne est mise à disposition des participants à l'aire de départ/arrivée située au Jardin de Ville de Ribeauvillé. Chaque participant pourra y déposer un seul sac qui doit être bien fermé et comporté la mention visible du n° de dossard.

Art. 10 : DEPART DES COURSES

Horaires de départ :

8h30	33 km - Le Trail du Taennchel
9h00	22 km - Le Circuit des Verreries
9h30	11 km - La Montée des 3 Châteaux
9h45	La Marche Nordic' nature des 3 Châteaux
10h00	6 km – Le Trail découverte du Lutzelbach

Point info : Le jour de la course, **à partir de 7h15**, l'organisateur tiendra un point info situé à l'aire de départ/arrivée pour guider et renseigner les coureurs, notamment sur les caractéristiques des épreuves (parcours, dénivelés, difficultés, ...) ou sur les modalités pratiques des courses.

Instructions et consignes avant le départ : Des instructions relatives aux parcours et des consignes de sécurité seront rappelés aux coureurs par l'organisateur environ 5 mn avant chaque départ de chaque course.

Art. 11 : MATERIEL

Uniquement pour les 2 épreuves du Circuit des Verreries et du Trail du Taennchel, le matériel suivant est obligatoire :

- 1 réserve d'eau d'au minimum 1 litre
- 1 gobelet/récipient pour le ravitaillement liquide
- 1 sifflet (à portée de main en cas de problème)

Il est également recommandé d'emporter le matériel suivant :

- 1 couverture de survie
- 1 téléphone portable (pour joindre l'organisation et les secours)

Les bâtons sont admis mais uniquement après le départ, une fois le peloton dispersé.

Les chiens ne sont pas autorisés à courir ou à marcher à côté de leurs maîtres.

Pour la Nordic'nature des 3 Châteaux, les bâtons spécifiques marche nordique (avec gantelets) sont obligatoires.

Aucune aide ou accompagnement extérieur n'est possible, sous peine de disqualification.

Art. 12 : PRECISIONS SUR L'EPREUVE DE MARCHE NORDIQUE

L'épreuve chronométrée de marche nordique nature n'est pas labellisée et n'est donc pas encadrée par des juges officiels. L'organisateur reste seul juge en cas de réclamation ou en cas de non-respect manifeste de la technique et/ou de l'éthique de la discipline.

Selon le nombre de participants, et afin de fluidifier la course dès son départ, l'organisateur proposera aux marcheurs.euses plusieurs sas de départ où ils pourront se répartir de manière volontaire.

Le chronomètre se déclenchera pour tous les participants au passage au droit du dispositif de chronométrage.

Art. 13 : BALISAGE DES PARCOURS

Chaque changement de direction sera balisé par des panonceaux directionnels. Aux intersections et sur les passages délicats, les panonceaux directionnels sont complétés par d'autres dispositifs : rubalise, sciure de bois, ...

Le kilométrage des parcours ne sera pas indiqué.

Art. 14 : POSTES DE RAVITAILLEMENT

Nombre et emplacements (distance) des postes de ravitaillement pour chaque épreuve :		Dénomination des 4 ravitaillements (lieux-dits)			
		« Spinnplatz »	« Grande Verrerie »	« Rotzel »	Aire d'arrivée
6 km – Le Trail découverte du Lutzelbach	1	-	-	-	6,37 km (R1)
11 km - La Montée des 3 Châteaux	2	5,5 km (R1)	-	-	11,45 km (R2)
22 km - Le Circuit des Verreries	3	17,8 km (R2)	11,6 km (R1)	-	23,71 km (R3)
33 km - Le Trail du Taennchel	4	27,9 km (R3)	11,6 km (R1)	20,2 km (R2)	33,78 km (R4)
La Marche Nordic'nature des 3 Châteaux	2	5,5 km (R1)	-	-	11,55 km (R2)

Pour bénéficier du ravitaillement liquide, chaque coureur doit être équipé de son propre gobelet ou récipient (les postes de ravitaillement ne sont plus dotés de gobelets jetables).

Art. 15 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Du fait de leur inscription, les participants s'engagent à respecter l'environnement et notamment de ne jeter aucun déchet dans la nature, ni de dégrader la faune et la flore. Des poubelles de tri sont disposées aux différents postes de ravitaillement pour permettre aux participants de jeter leurs éventuels déchets. L'organisateur invite toutefois les participants à adopter une pratique « zéro déchet ».

Art 16 : BARRIERES HORAIRES

Pour la sécurité et le confort de tous, 3 barrières horaires sont mises en place **sur l'épreuve du Trail du Taennchel** aux emplacements et distances de course mentionnés ci-dessous. Les coureurs franchissant ces barrières horaires après les horaires définis seront déclarés « hors délai » et ne seront pas classés. Pour le coureur déclaré « hors délai » à l'une des 2 premières barrières horaires (R3 ou R4), 2 options seront possibles :

- rester sur place et rejoindre l'aire de départ/arrivée avec les moyens de l'organisateur
- continuer le parcours « hors course » sous sa propre responsabilité

Des fermes de course suivent le dernier coureur de chaque course. Ils sont chargés de récupérer les dossards « abandons » (voir article 17) et/ou « hors délai ».

Emplacements des barrières horaires	Distances de course	Vitesses prises en compte pour déterminer les barrières horaires	Barrières horaires	Durées de course correspondantes
Lieu-dit « Rotzel » (R2)	20,2 km	5,5 km/h	12h15	3h45
Lieu-dit « Spinnplatz » (R3)	27,9 km	5,5 km/h	13h30	5h00
Aire d'arrivée (R4)	33,8 km	5,5 km/h	14h45	6h15

Art 17 : ABANDON

Tout participant abandonnant la course devra obligatoirement se signaler et rendre son dossard à l'organisateur (à un signaleur ou au fermeur de la course).

Art. 18 : CHRONOMETRAGE

Le chronométrage est assuré au moyen de puces électroniques intégrées aux dossards.

Toute forme de tricherie entraînerait la disqualification immédiate par l'organisateur et le cas échéant les mesures disciplinaires prévues par les fédérations ou la loi.

A noter que tout participant peut-être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. Le refus de se soumettre au contrôle antidopage entraîne la disqualification immédiate. Tout contrôle positif est signalé à la fédération d'appartenance du coureur ou du marcheur, à laquelle il appartient de prendre les sanctions qui s'imposent.

Art. 19 : CLASSEMENTS

Des classements provisoires seront affichés à l'aire de départ/arrivée au fur et à mesure.

Les classements définitifs et complets seront disponibles en fin de journée sur le site web www.sporkrono.fr.

Art. 20 : REMISE DE RECOMPENSES

Les épreuves des Courses du Taennchel donnent lieu à une remise de récompenses qui aura lieu à l'aire de départ/arrivée au Jardin de Ville de Ribeauvillé (chapiteau) aux horaires et selon les modalités mentionnées ci-dessous.

Pour recevoir sa récompense, le lauréat ou la lauréate devra obligatoirement être présent.

Les coureurs récompensés sont appelés sur le podium pour la remise de leurs récompenses.

		Classement individuel (dit « scratch »)	Classement par catégorie
11h45	6 km – Le Trail découverte du Lutzelbach	Les 3 premiers et les 3 premières	Le premier et la première de chaque catégorie (sans cumul avec le classement individuel)
12h00	11 km - La Montée des 3 Châteaux		
12h15	22 km - Le Circuit des Verreries		
12h30	33 km - Le Trail du Taennchel		
12h45	La Marche Nordic'nature des 3 Châteaux		(pas de récompenses par catégorie)

Art. 21 : LOT PARTICIPANT

Un lot sera remis à chaque participant (à retirer sur présentation du dossard)

Art. 22 : VESTIAIRES – DOUCHES

Des vestiaires et des douches sont mis à disposition des coureurs et des coureuses au Gymnase municipal situé à environ 500 m de l'aire de départ/arrivée du Jardin de Ville (au 1, Pierre de Coubertin, à côté de la piscine intercommunale des 3 Châteaux de Ribeauvillé).

Art. 23 : DONNEES PERSONNELLES

Conformément au règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les données personnelles ne sont exploitées que dans le cadre de l'organisation, du chronométrage et du classement des courses.

Art. 24 : DROIT A L'IMAGE

Chaque participant autorise implicitement l'organisateur ainsi que ses partenaires et les médias à utiliser les images fixes (photos) ou audiovisuelles (vidéos) des courses sur lesquelles ils pourraient apparaître et prises à l'occasion de sa participation à la course ou à un lieu quelconque de la manifestation et ceci sans aucune contrepartie financière.

Art. 25 : MODIFICATIONS – ANNULATION

En cas de contraintes organisationnelles, environnementales, météorologiques et sécuritaires, l'organisateur se réserve la possibilité de modifier les parcours, les horaires et le nombre limite de participants. En cas d'obligation de dernière minute (nouvelle réglementation applicable, ...), l'organisateur se réserve le droit de modifier et d'adapter le présent règlement.

En cas de force majeure (catastrophe naturelle, conditions climatiques extrêmes, problèmes sanitaires ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants), l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve, sans que les inscrits ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art. 26 : ENGAGEMENT

Toute inscription et/ou participation aux Courses du Taennchel vaut prise de connaissance et acceptation du présent règlement.

Le règlement est consultable sur le site web de l'organisateur www.asraribeauville.com ainsi que sur www.sporkrono.fr.